

Memorial  **MEMORIAL**
des DU
Großherzogthums Luxemburg. **GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.**

Freitag, 4. Januar 1878.

N^o 1.

VENREDI, 4 janvier 1878.

Beschluß vom 3. Januar 1878, die Gesundheitspolizei des Viehes betreffend.

Die Regierung im Conseil;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 5. October 1870, die Viehseuchen betreffend, und des Beschlusses vom 10. November 1870;

In Erwägung, daß die seuchenartige Lungenentzündung in den Ställen von Biver ausgebrochen ist und daß es Noth thut, Maßregeln zur Abwehr der Verbreitung derselben zu ergreifen;

Beschließt:

Art. 1. Der Verkehr des in den Ställen von Biver befindlichen Hornviehes ist während 50 Tage von heute ab untersagt.

Der Transport besagten Viehes außerhalb der Ortschaft ist, mit Ausnahme des zum Schlachten bestimmten, bis auf Widerruf gegenwärtiger Bestimmung untersagt.

Es ist verboten anderes Vieh in besagte Ställe einzuführen, bevor letztere desinficirt worden sind.

Der Zutritt zu denselben ist jedem, der die Erlaubnis dazu nicht vom Eigenthümer hat, untersagt, mit Ausnahme der Agenten der Behörde, welche die Zuwiderhandlungen gegen die Bestimmungen über Gesundheitspolizei zu constatieren haben.

Die Einwohner von Biver sollen in Zeit von acht Tagen die durch Art. 4 des Königl.-Großh.

Arrêté du 3 janvier 1878, concernant la police sanitaire du bétail.

LE GOUVERNEMENT RÉUNI EN CONSEIL;

Vu la loi du 5 octobre 1870, sur les épizooties, et l'arrêté royal grand-ducal du 10 novembre 1870;

Considérant que la pleuropneumonie exsudative s'est déclarée dans les étables de Biver et qu'il y a urgence de prendre des mesures pour en empêcher la propagation;

Arrête:

Art. 1^{er}. La circulation des bêtes à cornes provenant des étables de Biver est défendue pendant 50 jours à dater d'aujourd'hui.

Le transport de ces bêtes hors de la localité, à l'exception de celles qui sont destinées à la boucherie, est interdit jusqu'à révocation de la présente disposition.

Il est défendu d'introduire de nouveau bétail dans les dites étables avant que ces dernières n'aient été désinfectées.

L'entrée des mêmes étables est interdite à toute personne qui n'en aura pas obtenu l'autorisation du propriétaire, sauf les agents de l'autorité chargés de constater les contraventions aux dispositions sur la police sanitaire du bétail.

Les habitants de Biver feront dans le délai de huit jours la déclaration prévue par l'art. 4 de

Beschlusses vom 10. November 1870 vorgesehene Erklärung abgeben, und die Gemeindebehörde wird alsdann das durch Art. 5 des nämlichen Beschlusses vorgeschriebene Inventar aufstellen.

Zuwiderhandlungen gegen diesen Beschluß werden mit den durch das Gesetz vom 5. October 1870 vorgesehenen Strafen geahndet. Die Mitglieder der Gemeinde-Verwaltung von Biver, sämtliche Gemeinde-Agenten, die Accisenbeamten und die Staatschirurgen sind beauftragt, diese Zuwiderhandlungen zu constatieren.

Art. 2. Gegenwärtiger Beschluß soll ins „Memorial“ eingerückt werden.

Luxemburg den 3. Januar 1878.

F. de Blochausen; N. Salentiny;
B. v. Röbe; Paul Eyschen.

Bekanntmachung. — Versicherungswesen.

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 17. d. Mts. ist die „Versicherungs-Actien-Gesellschaft Rhenania“, mit dem Sitze zu Köln, zum Geschäftsbetriebe im Großherzogthum Luxemburg ermächtigt worden.

Dieselbe hat die durch die einschlägigen Bestimmungen vorgesehene Caution in die Staatskasse hinterlegt.

Die H. Hoffman und Wahl zu Luxemburg sind als General-Agenten derselben für das Großherzogthum bestätigt worden.

Luxemburg den 29. December 1877.

Der Regierungsrath,
M. Müllendorff.

Bekanntmachung. — Zollwesen.

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 30. d. Mts. ist Hr. Dutreux, Ober-Grenzcontrolleur zu Betingen, auf sein Gesuch, ehrenvoll aus dem Zolldienste entlassen worden.

Luxemburg den 31. December 1877.

Der General-Director der Finanzen,
B. v. Röbe.

l'arrêté royal grand-ducal du 10 novembre 1870, et l'administration communale dressera ensuite l'inventaire prescrit par l'art. 5 du même arrêté.

Les contraventions au présent arrêté sont punies des peines prévues par la loi du 5 octobre 1870. Les membres de l'administration communale de Biver, les divers agents communaux, les commis des accises et les médecins vétérinaires du Gouvernement sont spécialement chargés de constater ces contraventions.

Art. 2. Le présent arrêté sera inséré au *Mémorial*.

Luxembourg, le 3 janvier 1878.

F. DE BLOCHAUSEN; N. SALENTINY;
V. DE ROEBÉ; PAUL EYSCHEN.

Avis. — Assurances.

Par arrêté royal grand-ducal du 17 de ce mois, la compagnie d'assurances dite «*Versicherungs-Actien-Gesellschaft «Rhenania»*», établie à Collogne, a été autorisée à étendre ses opérations sur le Grand-Duché de Luxembourg.

Elle a déposé dans la caisse de l'État le cautionnement prévu par les dispositions sur la matière.

MM. Hoffman et Wahl à Luxembourg ont été agréés comme ses agents généraux pour le Grand-Duché.

Luxembourg, le 29 décembre 1877.

Le Conseiller de Gouvernement,
M. MULLENDORFF.

Avis. — Administration des douanes.

Par arrêté royal grand-ducal du 30 de ce mois, M. Dutreux, contrôleur supérieur des douanes à Pétange, a été, sur sa demande, démissionné honorairement de ses dites fonctions.

Luxembourg, le 31 décembre 1877.

Le Directeur général des finances,
V. DE ROEBÉ.

Bekanntmachung. — Prüfungsjury.

Die Prüfungsjury für Naturwissenschaften, bestehend aus den H. Reuter, Professor, als Präsident, de la Fontaine, Districts-Commissär, Wies und de Waha, Professoren, als Mitglieder, und Alesch, Arzt, als Mitglied-Secretär, wird am 10. und 11. Januar künftighin in außerordentlicher Sitzung in einem der Säle des Athenäums zusammentreten, um zur Prüfung des Hrn. Gustav Kuhnén, Recipient für die Candidatur der Naturwissenschaften zu schreiten.

Die schriftliche Prüfung ist auf den 10. Januar 9 Uhr Vormittags und 3 Uhr Nachmittags festgesetzt.

Die mündliche Prüfung findet am darauffolgenden Tage, 5 Uhr Nachmittags statt.

Luxemburg den 31. December 1877.

Der General-Director der Finanzen,
B. v. Roëbe.

Bekanntmachung. — Indigenat.

Aus einer am 20. December 1877 vom Bürgermeister der Gemeinde Medernach aufgenommenen Erklärung geht hervor, daß Hr. Penas Herz, Viehhändler zu Medernach, daselbst am 28. Juli 1856 von einem Ausländer geboren, die durch Art. 9 des Civilgesetzbuches vorgeschriebenen Formalitäten zur Erlangung der Eigenschaft eines Luxemburgers erfüllt hat.

Luxemburg den 4. Januar 1878.

Der General-Director der Justiz,
Paul Eyschen.

Bekanntmachung. — Wohnsitz.

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom verfloffenen 30. December ist die Dame Catharina Castor, Wittwe von Johann Kind, wohnhaft zu Wasserbillig, ermächtigt worden ihren Wohnsitz im Großherzogthum zu nehmen.

Luxemburg den 4. Januar 1878.

Der General-Director der Justiz,
Paul Eyschen.

Avis. — Jury d'examen.

Le jury d'examen pour les sciences naturelles, composé de MM. Reuter, professeur, président, de la Fontaine, commissaire de district, Wies et de Waha, professeurs, membres, et Alesch, médecin, membre-secrétaire, se réunira les 10 et 11 janvier prochain, en session extraordinaire, dans une des salles de l'Athénée à l'effet de procéder à l'examen de M. Gustave Kuhnén de Luxembourg, récipiendaire pour la candidature en sciences naturelles.

L'examen par écrit est fixé au 10 janvier, à 9 heures du matin et à 3 heures de relevée.

L'examen oral aura lieu le lendemain à 5 heures du soir.

Luxemburg, le 31 décembre 1877.

Le Directeur général des finances,
V. DE ROEBE.

Avis. — Indigénat.

Il résulte d'une déclaration reçue le 20 décembre 1877 par le bourgmestre de la commune de Medernach, que M. Penas Herz, marchand de bétail à Medernach, né audit lieu le 28 juillet 1856, d'un père étranger, a rempli les formalités prescrites par l'art. 9 du Code civil, pour acquérir la qualité de luxembourgeois.

Luxemburg, le 4 janvier 1878.

Le Directeur général de la justice,
Paul EYSCHEN.

Avis. — Domicile.

Par arrêté royal grand-ducal du 30 décembre dernier, la dame Catherine Castor, veuve de Jean Kind, demeurant à Wasserbillig, a été autorisée à établir son domicile dans le Grand-Duché.

Luxemburg, le 4 janvier 1878.

Le Directeur général de la justice,
Paul EYSCHEN.

Noms des personnes auxquelles ont été délivrés des permis de chasse pour la durée d'une année, depuis le 30 octobre 1877 jusqu'au 31 décembre de la même année.

N°	Date.	Noms et prénoms.	Qualité.	Domicile.
554	30 octobre.	Schintgen, Alexandre.	Bourgmestre.	Crauthem.
555	30 id.	Werding, Jean.	Jardinier.	id.
556	31 id.	Schmit, Pierre.	Commissaire de police.	Diekirch.
557	31 id.	Heffenisch, Jean-Pierre.	Cultivateur.	Oberglabach.
558	2 novembre.	Gengler, Henri.	id.	Redange.
559	2 id.	Weis, François.	Propriétaire.	Brouch.
560	2 id.	Lenertz, Pierre.	Bourgmestre.	Zittig.
561	2 id.	Mischel, Jean.	Echevin.	Scheidgen.
562	2 id.	Fehlen, Jean.	Notaire.	Mersch.
563	2 id.	Miny, Pierre.	Cabaretier.	Nommern.
564	2 id.	Hoschette, Jean.	Journalier.	Harlange.
565	2 id.	Toussaint, Pierre.	Propriétaire.	Schieren.
566	3 id.	De Muysen, Jean-Pierre.	Garde général.	Ettelbrück.
567	3 id.	Reckinger, Michel.	Propriétaire.	Rumelange.
568	3 id.	Muller, Mathias.	Procureur d'État.	Luxembourg.
569	3 id.	Lettal, Jean.	Propriétaire.	Grevenmacher.
570	3 id.	Weis, Nicolas.	id.	id.
571	3 id.	Pauls, Hubert.	Cultivateur.	Weicherdange.
572	3 id.	Diderich, Jean-Jacques.	Docteur en droit.	Luxembourg.
573	4 id.	Nothomb, Alphonse.	Propriétaire.	Pétange.
574	5 id.	Faber-Knepper, J.-Jos.-Georges	Bourgmestre et député.	Wiltz.
575	6 id.	Thein, Jean.	Propriétaire.	Holzem.
576	6 id.	Rodenbour, Nicolas.	id.	Oberfeulen.
577	6 id.	Knepper, Jean-Pierre.	Receveur des contribut.	Echternach.
578	7 id.	Raynaud, Furey Maxime.	Directeur de la fayencerie	Septfontaines.
579	7 id.	Lafontaine, Isidore.	Fermier.	Reckange s/M.
580	7 id.	Gloesener, Henri.	Receveur communal.	Heiderscheid.
581	7 id.	Schmitz, Théodore.		Liefrange.
582	7 id.	Wilhelm, Jean-Pierre.	Cultivateur.	Dalheim.
583	7 id.	Gengler, Valentin.	Agronome.	Weiler-la-Tour.
584	8 id.	de Wacquant, Théod.-Willib.	Bourgmestre.	Fœtz.
585	8 id.	Rivers, Jean.	Propriétaire.	Heffingen.
586	8 id.	Souvignier, Jean.	id.	Bissen.
587	8 id.	Gœdert, Pierre.	Garde particulier.	Bastendorf.
588	9 id.	de Hogendorp (baron).	Aide-de-camp de S. A. R. Mgr. le Prince Henri des Pays-Bas.	Walferdange.
589	9 id.	Boss, Antoine.	Cultivateur.	Oberdonven.
590	10 id.	Pétre, Nicolas.	id.	Kahler.

591	14 novembre.	Sonntag, Guillaume.	Cultivateur.	Mecher.
592	14 id.	Roos, Pierre.	id.	Lellig.
593	14 id.	Berscheid, Léonard.	id.	Hupperdange.
594	14 id.	Hoffmann, Henri.	id.	Betzdorf.
595	14 id.	Heinisch, Bernard.	Vigneron et Cabaretier.	Wellenstein.
596	14 id.	Meyers, Bernard, fils.	Propriétaire.	Berbourg.
597	14 id.	Cannivet, Henri.	Cabaretier.	Buschrodt.
598	15 id.	Meintz, Charles.	Cultivateur.	Ehlerange.
599	15 id.	Kerger, Nicolas.	id.	Everlange.
600	16 id.	Majerus, Alphonse.	Avocat.	Dalheim.
601	17 id.	Ketter, Edouard.	Propriétaire.	Bissen.
602	17 id.	Schœtter, Georges-Grégoire.	Notaire.	Esch-sur-l'Alzette.
603	17 id.	Wolff, Constant-Clément.	id.	Clervaux.
604	17 id.	Bouvier, Théodore-Arthur.	Tanneur.	id.
605	17 id.	Schiltges, Nicolas.	Garde particulier.	Berg.
606	17 id.	Zeimes-Schleich, André.	Cultivateur.	Hachiville.
607	17 id.	Miller, Henri.	id.	Wolvelange.
608	17 id.	Schmeltzer, Louis-Max.	Industriel.	Wiltz.
609	19 id.	Kirchen, Pierre.	Aubergiste.	Born.
610	19 id.	Dupont, Philippe.	Juge.	Luxembourg.
611	20 id.	Reiff, Henri.		Niederfeulen.
612	20 id.	Clemang, Nicolas.	Cultivateur.	Pontpierre.
613	21 id.	Kraus, Jean.	Garde forestier partienlier.	Bourglinster.
614	21 id.	Meyers, Guillaume.	Cultivateur.	Mecher.
615	22 id.	Léonard, Jean-Félicien.	Propriétaire.	Doncols.
616	23 id.	Risch, Théodore.	Étudiant en droit.	Cap.
617	24 id.	Becker, François.	Garde particulier.	Engelshof.
618	24 id.	Prim, Nicolas.	Domestique.	Hersberg.
619	24 id.	Weyland, Michel-Léopold.	Cultivateur.	Oberfeulen.
620	24 id.	Derneden, Victor.	id.	Baschleiden.
621	26 id.	Buffet, Charles.	Artiste-vétérinaire.	Wiltz.
622	26 id.	Arendt, Jean-Pierre.	Sans état.	Lellingerhof.
623	26 id.	Hetting, Michel.	Charron.	Poscheid.
624	26 id.	Velter, Alfred.	Député.	Remich.
625	29 id.	Gonner, Nicolas.	Propriétaire.	Rumelange.
626	29 id.	Mailliet, Mathias, fils.	Cultivateur.	Schlindermanderscheid.
627	29 id.	Coster, François, fils.	Propriétaire.	Hupperdange.
628	29 id.	Linden, Nicolas.	Marchand de bois.	Mersch.
629	29 id.	Kaysers, Pierre.	Cabaretier.	id.
630	29 id.	Beissel, Jean.	Hôtelier.	Pétange.
631	29 id.	de la Fontaine, Charles.	Candidat en droit.	Luxembourg.
632	29 id.	de la Fontaine, Théodore.	Elève ingénieur.	id.

633	29 novembre.	Pégard, Léon.	Hôtelier.	Useldange.
634	30 id.	Ungeheuer, Michel.	Propriétaire.	Munschecker.
635	30 id.	Schumers, Dominique.	Meunier.	Redange.
636	30 id.	Neu, Jean.	Cultivateur.	Nagem.
637	1 ^{er} décembre	Husting, Théodore.	id.	Mullendorf.
638	1 ^{er} id.	Schwinnen, Michel.	Marchand.	Clervaux.
639	3 id.	Holmberg de Beckfelt, A.	Adjudant de S. A. B. Monseigneur le Prince HENRI des Pays-Bas.	Walferdange.
640	3 id.	Reisen, Théodore.	Cultivateur.	Heiderscheid.
641	3 id.	Schmidt, Guillaume.	Garde général.	Fischbach.
642	3 id.	Kremer, Bernard.	Cabaretier.	Biver.
643	4 id.	Simons, Charles.	Avocat et député.	Luxembourg.
644	4 id.	Willems, Michel.	Cultivateur.	Ingeldorf.
645	4 id.	de Tornaco, Charles, (baron).	Propriétaire.	Sanem.
646	4 id.	Sinner, Léopold.	id.	Longsdorf.
647	8 id.	Knepper, Dominique.	id.	Obermertzig.
648	8 id.	Heuardt, Charles.	id.	Rollingen.
649	8 id.	Heuardt, Gustave.	Président du tribunal.	Luxembourg.
650	8 id.	Trausch, Théodore.	Lieutenant en 1 ^{er} .	id.
651	8 id.	Klensch, Jean-Nicolas.	Ingénieur.	Luxembourg.
652	8 id.	Mergen, Jean-Pierre.	Cultivateur.	Gosseldange.
653	8 id.	Knepper, Théodore.	id.	Burden.
654	8 id.	Graf, Grégoire.	id.	Merscheid.
655	10 id.	de la Fontaine, Prosper.	Propriétaire et député.	Schrassig.
656	12 id.	Prost, Jean.	Cultivateur.	Manternach.
657	12 id.	Leonardy, Nicolas.	id.	Olingen.
658	12 id.	Muller, Jean.	id.	Zittig.
659	14 id.	Feyden, Jean-Nicolas.	Avocat.	Luxembourg.
660	14 id.	Donckel, Jean.	Meunier.	Mertert.
661	14 id.	Lamberty, Philippe.	Directeur de fabrique.	Wasserbillig.
662	14 id.	Brandembourg, Michel.	Aide-conduct. des travaux publ.	Heiligkreutzgründchen.
663	15 id.	Franck, Guillaume.	Employé des mines.	Bascharage.
664	17 id.	Lefèvre, Eugène.	Fermier.	Pleitrange.
665	17 id.	Schumacher, Gustave.	Propriétaire.	Dippach.
666	17 id.	Kayl, Egide.	id.	Kahler.
667	17 id.	Giesch, Nicolas.	id.	id.
668	19 id.	Wateau, Louis-Julien.	Menuisier.	Rodange.
669	19 id.	Colbett, Michel.	Journalier.	Niederwampach.
670	19 id.	Bernard, Michel.	Propriétaire.	Holzthum.
671	19 id.	Friederes, Michel.	Cultivateur.	Bigelbach.
672	19 id.	Leonardy, Nicolas.	id.	Gemenerhof.
673	21 id.	Stumper, Jean-Pierre.	Garde général.	Grevenmacher.

674	21 décembre.	Mergen, Nicolas.	Avocat.	Diekirch.
675	21 id.	Heuskin, Jean-Joseph.	Ingénieur.	Pétange.
676	21 id.	Raty, Numa.	Comptable.	Lasauvage.
677	22 id.	Dutreux, Tony.	Rentier et ingénieur civil.	Kockelscheuer.
678	22 id.	Loser, Henri-Ant.-Joseph.	Notaire.	Echternach.
679	22 id.	Lenné, Joseph-Robert.	Rentier.	Reckingerhof.
680	22 id.	Funck, Henri.	Agronome.	Capellen.
681	26 id.	Reuland, Philippe.	Garde particulier et chasseur.	Platen.
682	26 id.	Léonard, François-Eugène.	Avocat.	Doncols.
683	26 id.	de Wacquant, Louis-Auguste.	Recev. de l'Enregist. en retraite	Esch s/A.
684	26 id.	Chomé, Jules.	Conseiller à la Cour.	Luxembourg.
685	27 id.	Tabary, Pierre.	Cultivateur.	Esch s/A.
686	28 id.	Noël, Dominique.	Contrôleur des contributions.	Bettembourg.
687	28 id.	Hesse, Henri.	Rentier.	Schweich.
688	28 id.	Meis-Scharl, Nicolas.	Ouvrier.	Beckerich.
689	30 id.	Nothomb, Léon.	Étudiant.	Pétange.
690	31 id.	Collart, Jules-Nicolas.	Maitre de forges.	Steinfort.
691	31 id.	Trausch, Gustave-Adolphe.	Notaire.	Niederfeulen.
692	31 id.	Kartheiser, Pierre.	Propriétaire.	Beaufort.